

Arbres et Espaces Verts

PV/VL

N° 20240263

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation de signature et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00191 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Antoine PIERROT, Adjoint au Maire,

### DECIDE

Considérant que les actions liées à la manifestation de la Fête de l'Arbre du dimanche 6 octobre 2024 nécessitent le concours de partenaires privés,

**Article 1 :** De ratifier la convention tripartite avec l'EPSM Lille Métropole représenté par Monsieur Bruno GALLET, directeur, sise BP 10 rue du Général Leclerc à Armentières et la société PERILHON représenté par Alexandre DELBAERE sis ZI Route d'ennetières à Templemars pour assurer la réalisation et la vente de nichoirs en bois pour les oiseaux lors de la fête de l'arbre du dimanche 6 octobre 2024 dans le Parc des Charmettes de Lambersart de 10 h à 18 h.

**Article 2 :** Cette animation se fait à titre gratuit.

**Article 3 :** Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq-en-Barœul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 25 SEPT 2024



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
  
Antoine PIERROT

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D20240263</b>
Objet :	<b>Convention tripartie avec l'EPSM et la Société PERILHON, pour assurer la réalisation et la vente de nichoirs en bois pour les oiseaux lors de la fête de l'arbre du dimanche 6 octobre 2024 dans le Parc des Charmettes de Lambersart . Cette animation se fait à</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-215903287-20240925-D20240263-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20240925-D20240263-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240263.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240925-D20240263-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	253.5 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240263 Convention EPSM et PERILHON.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240925-D20240263-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	368 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 septembre 2024 à 11h58min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 septembre 2024 à 11h58min14s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	25 septembre 2024 à 11h58min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 septembre 2024 à 11h58min28s	Reçu par le MI le 2024-09-25